



comptage de caisse en étant pointé

Par **Gwendoline**, le **02/12/2012** à **15:21**

Bonjour alors voilà je vous pose mon problème .

Je travaille dans la restauration rapide , et mes employeurs me demandent toujours de compter ma caisse avant ou après mon temps de travail .

Par exemple si je commence à 19h on me demandera de compter ma caisse à 18h55 donc avant que je soit pointée .

Je voulais savoir si cela était légal car hier soir j'ai fini à 22h , je suis allée voir mon manager 5mn avant la fin d de mon travail mais il n'avais pas le temps de la compter tout de suite j'ai donc du attendre jusqu'à 22h10 qu'il compte ma caisse mais il m'a obligée à depointé à 22h . Est ce légal ? Merci d'avance !

Par **janus2fr**, le **02/12/2012** à **16:25**

Bonjour,

Bien entendu, ceci n'est pas légal.

Tant que l'on vous demande de rester à la disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer à vos occupations, c'est du temps de travail effectif qui doit être rémunéré comme tel (en heures supplémentaires si besoin).

Par **Gwendoline**, le **02/12/2012** à **17:34**

Merci de votre réponse! Je me disais bien aussi ...

Parce que je me suis limite fait engueuler parce que je refuse de pointer

Je ne vais pas me gêner de leur faire remarquer la prochaine fois! Merci encore!